

## Grand Jeu SENSEO®

Article 1 : SARA LEE COFFEE & TEA FRANCE, Société en Nom Collectif au capital de 14 578 584 euros, dont le siège social est situé à Paris Nord II Le Rimbaud 22 avenue des Nations 93420 Villepinte, immatriculée sous le numéro 383 885 746 au RCS de Bobigny, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, du 24/04/08 au 30/09/09.

Article 2 : Le jeu est ouvert à tous au niveau national à l'exception du personnel de la société organisatrice (soit Sara Lee Coffee&Tea France), de ses conseils, de ses fabricants et de toute personne intervenant dans l'organisation du jeu, ainsi que leur famille en ligne directe.

Article 3 : Le jeu est disponible sur le site [www.senseo.fr](http://www.senseo.fr). Les participants doivent remplir le formulaire (nom, prénom, email et adresse postale) et valider. Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification ou de radiation des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante : Maison du Café – Service Consommateurs Senseo – BP 60076 – 17183 Périgny Cedex.

Article 4 : Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse) et par semaine, durant toute la durée du jeu, et dans la limite d'un lot gagné par foyer (même nom, même adresse) tous lots confondus durant toute la durée du jeu.

Article 5 : Les participations devront être validées avant le 30/09/09 minuit. Les participations incomplètes, avec des coordonnées erronées ou comportant une fausse identité du participant seront considérées comme nulles.

Article 6 : Les gagnants sont désignés par des instants gagnants ouverts, prédéterminés par tirage au sort informatique et répartis aléatoirement sur toute la durée du jeu. La liste de ces instants gagnants est déposée chez huissier.

Les résultats parviendront par courriel aux participants le lendemain de leur participation. Pour valider leur gain, les internautes devront impérativement accuser réception de leur mail gagnant en cliquant dans l'email de validation de gain dans un délai de 4 semaines à partir de la date du gain.

Article 7 : Les dotations mises en jeu chaque semaine sont les suivantes : 1 an de café et 1 duo de tasses de café, soit sur la durée totale du jeu :

- 36 lots de duo de tasses d'une valeur unitaire de 10 € TTC (dix euros Toutes Taxes Comprises) du 24/04/08 au 31/12/08 inclus
- 14 lots de duo de tasses d'une valeur unitaire de 10 € TTC (dix euros Toutes Taxes Comprises) du 01/01/09 au 31/03/09 inclus,
- 13 lots de duo de tasses d'une valeur unitaire de 10 € TTC (dix euros Toutes Taxes Comprises) du 01/04/09 au 30/06/09 inclus,
- 13 lots de duo de tasses d'une valeur unitaire de 10 € TTC (dix euros Toutes Taxes Comprises) du 01/07/09 au 30/09/09 inclus,
- 
- 36 chèques « 1 an de café Senseo® » d'une valeur unitaire de 75 € TTC (soixante-quinze euros Toutes Taxes Comprises) du 24/04/08 au 31/12/08 inclus et

- 14 chéquiers « 1 an de café Senseo® » d'une valeur unitaire de 75 € TTC (soixante-quinze euros Toutes Taxes Comprises) du 01/01/09 au 31/03/09 inclus.
- 13 chéquiers « 1 an de café Senseo® » d'une valeur unitaire de 75 € TTC (soixante-quinze euros Toutes Taxes Comprises) du 01/04/09 au 30/06/09 inclus,
- 13 chéquiers « 1 an de café Senseo® » d'une valeur unitaire de 75 € TTC (soixante-quinze euros Toutes Taxes Comprises) du 01/07/09 au 30/09/09 inclus,

Les lots « un an de dosettes de café Senseo® » sont composés de 30 (trente) bons de réduction de 2,50€ (deux euros et cinquante centimes), à valoir sur les différentes gammes de dosettes Senseo (Senseo Les Classiques, Senseo Les Sélections, Senseo City Sensations, et Senseo Les Gourmands). Le calcul d'un an de café a été fait sur la base de 10 dosettes par semaine = 30 paquets de dosettes sur l'année.

Article 8 : Les dotations seront envoyées par voie postale sous 4 semaines environ. Aucune dotation ne peut faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un échange.

Article 9 : Les dotations présentées sur le site Internet du jeu ne sont pas contractuelles. En cas de non disponibilité, SARA LEE COFFEE & TEA FRANCE se réserve le droit de proposer un article équivalent (couleur ou/et forme différente) mais de même valeur.

Article 10 : Les participants au jeu peuvent obtenir le remboursement des frais de participation sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB/RIP à l'adresse suivante : Grand Jeu SENSEO® - CEDEX 3033 - 99303 PARIS CONCOURS.

Le remboursement est calculé selon les frais de connexion Internet sur un montant forfaitaire de 2 minutes soit 0,13€ TTC, correspondant au coût de la connexion de 2 minutes de communication téléphonique locale TTC depuis un poste fixe, selon les tarifs France Télécom en vigueur, (soit 0,126 € au total équivalent à 2 minutes de connexion au prix de 0,106 € la première minute et 0,02 € pour la minute suivante). Ce remboursement sera effectué dans la limite d'une connexion par foyer (même nom, même adresse) et par mois pour toute la durée du jeu.

Toute demande présentant une anomalie (notamment incomplète, non-conforme au règlement, reçue après la date limite ou insuffisamment affranchie) ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.

Article 11 : Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables pour toute perte, retard, ou avarie dans l'acheminement de la réponse par le biais d'Internet.

Article 12 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement en cas de nécessité. Ils se réservent le droit de prolonger, écourter, différer ou annuler la présente opération si des circonstances indépendantes de leur volonté l'exigeaient, ceci sans préavis, et sans indemniser les participants.

Article 13 : La participation au Grand Jeu Senseo® implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, lequel est disponible sur le site [www.senseo.fr](http://www.senseo.fr).

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale et/ou Internet).

Article 14 : Ce règlement est déposé chez Maître LE HONSEC, huissier de justice, à Rambouillet (78).